

NOTE A L'ATTENTION DES EHPAD, MAS et FAM

Emetteurs : Direction de l'Autonomie	<p align="center">Objet :</p> <p align="center">Administration de morphiniques (forme sèche et formes liquides unidoses ne nécessitant aucune adaptation posologique), la nuit en EHPAD, MAS et FAM par les AS-AMP-ASG</p>	Date : 01/09/2018
Destinataires : EHPAD, MAS et FAM du territoire ne disposant pas d'effectif infirmier la nuit		PJ : Annexe 1 : Modèle de protocole individualisé de prescription de morphinique la nuit pour une administration assurée par les AS-AMP-ASG Annexe 2 : Suivi de la formation des AS-AMP-ASG à l'administration de morphinique la nuit

Dans une perspective d'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes accueillies en EHPAD, MAS et FAM, et plus particulièrement des personnes en fin de vie pour lesquelles la continuité de l'analgésie est capitale, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté met à disposition des EHPAD, MAS et FAM ne disposant pas d'effectif infirmier la nuit cette note afin de les accompagner dans la mise en œuvre d'un protocole d'administration de morphiniques (forme sèche et formes liquides unidoses ne nécessitant aucune adaptation posologique) la nuit par les AS-AMP.

OBJECTIF

- Assurer la continuité de l'analgésie des personnes âgées douloureuses accueillies en EHPAD, MAS et FAM (forme sèche et formes liquides unidoses ne nécessitant aucune adaptation posologique)

MATERIEL

- Protocole individualisé
- 2ème coffre de stockage sécurisé des morphiniques, spécifique à la nuit
- Support de formation des AS-AMP "Administration de morphiniques la nuit en EHPAD, MAS et FAM par les AS-AMP-ASG"

PROFESSIONNELS CONCERNES

- Médecin prescripteur
- Médecin coordonnateur
- Infirmier(e) de jour
- AS-AMP-ASG de nuit, diplômé(e)
- Pharmacien

REFERENCES

- CSP - Article R 4311-4
- CSP- Article R 4312-14
- CASF - Article L 313-26
- CSP = Code de la Santé Publique
- CASF : Code de l'Action Sociale t des Familles

Médecin coordonnateur d'EHPAD

- **Formalise et met à disposition des professionnels concernés, en lien avec eux :**
 - un support de protocole individualisé pour une administration assurée par les AS-AMP-ASG de morphinique la nuit
 - un support de formation à l'administration de morphinique et à la surveillance des effets indésirables et signes de surdosage à la nuit pour une administration assurée par les AS-AMP-ASG
- Assure ou fait assurer par les professionnels infirmiers la formation des AS-AMP-ASG à cette pratique

Médecin prescripteur

- **Complète, date et signe le protocole individualisé en complément de la prescription médicale**
- **Autorise sur la prescription l'aide à la prise du traitement par les AS-AMP-ASG**

Infirmier(e)

- **Organise la collaboration AS-AMP-ASG pour l'aide à la prise de morphinique la nuit**
- S'assure que l'AS-AMP-ASG a été formée à :
 - L'utilisation de l'échelle validée et commune de repérage de la douleur
 - L'identification des médicaments morphiniques qu'elle est amenée à administrer (forme sèche et liquide unidose (Oramorph®))
 - La reconnaissance des signes de surdosage et la conduite à tenir le cas échéant
- Prépare la dose à administrer dans un pilulier individuel et nominatif, en notant la date de préparation sur le plan de soins et en veillant à ce que le médicament reste identifiable (dénomination, dosage, n° de lot, péremption)
- Range le pilulier dans le 2e coffre à stupéfiants
- Donne à l'AS-AMP-ASG les instructions utiles et nécessaires à l'accès et à la bonne administration du morphinique par écrit (transmissions, prescription, plan de soins) et par oral (ex : code d'accès)
- Obtient l'accord de l'AS-AMP-ASG pour assurer l'administration du morphinique la nuit
-
- Le lendemain matin, contrôle la traçabilité de l'administration réalisée la nuit par l'AS-AMP-ASG
- En cas de non prise successive sur 7 jours, remet le morphinique au pharmacien pour élimination
- Contrôle quotidiennement le 2ème coffre à morphinique spécifique à la nuit
- Assure la traçabilité des stocks de morphiniques dans le registre de l'établissement prévu à cet effet
- **Reste le professionnel responsable de l'administration du morphinique**

AS-AMP-ASG de nuit

- Porte une vigilance active sur l'évaluation de la douleur de la personne âgée concernée par le protocole et la prescription tout en respectant son confort (ex : ne pas réveiller)
- Utilise une échelle validée et commune de repérage de la douleur
- Le cas échéant, met en oeuvre le protocole individualisé
- Vérifie l'identité de la personne âgée : nom, prénom, photo, n° de chambre au regard de la prescription
- Retire du coffre à morphinique spécifique à la nuit le pilulier individualisé nominatif
- S'assure de la prise effective du médicament par la personne âgée
- Enregistre l'administration sur le support de l'établissement (plan de soins) et trace ses transmissions (ex : non prise / refus du médicament, événement anormal ou difficulté rencontrée, ...)
- Si non prise / refus, range le morphinique dans le coffre spécifique de nuit qui pourra être conservé 7 jours maximum
- Assure une surveillance régulière de la personne âgée et met en oeuvre la conduite à tenir en cas de problème, surdosage notamment

Pharmacien d'officine référent ou de la PUI

- Valide le circuit du médicament proposé dans l'établissement et l'audite
- Garantit l'élimination des morphiniques préparés mais non administrés pendant 7 jours

Suivi de la formation des AS-AMP-ASG à l'administration de morphinique la nuit

AS-AMP-ASG diplômé(e) :

NOM :

PRENOM :

Phase ❶ - OBSERVATION :

- Le médecin co / l'IDE explique à l'AS-AMP-ASG toutes les étapes de l'acte à réaliser : présentation de la classe des médicaments de forme orale sèche (comprimé ou gélule) ou formes liquides unidoses ne nécessitant aucune adaptation posologique, l'action et la surveillance

	VU LE	SIGNATURE IDE / MED CO	SIGNATURE AS / AMP / ASG
Vérification de l'identité de / de la résident(e)			
Vérification de l'heure d'administration			
Vérification des doses à administrer			
Contrôle effectif de la prise des médicaments par le/la résident(e)			
Traçabilité de l'administration des médicaments			

Phase ❷ - REALISATION :

- Le médecin co / l'IDE observe et réajuste si besoin la réalisation de l'acte par l'AS-AMP-ASG
- Cette phase peut être répétée si cela est nécessaire

	FAIT EN PRESENCE LE	SIGNATURE IDE / MED CO	SIGNATURE AS / AMP / ASG
Vérification de l'identité de / de la résident(e)			
Vérification de l'heure d'administration			
Vérification des doses à administrer			
Contrôle effectif de la prise des médicaments par le/la résident(e)			
Traçabilité de l'administration des médicaments			

Phase ❸ - VALIDATION :

- L'AS-AMP-ASG maîtrise le geste
- Le médecin co / l'IDE valide l'autonomie de l'AS-AMP-ASG pour toutes les étapes de l'acte

	MAITRISE LE	SIGNATURE IDE / MED CO	SIGNATURE AS / AMP / ASG
Vérification de l'identité de / de la résident(e)			
Vérification de l'heure d'administration			
Vérification des doses à administrer			
Contrôle effectif de la prise des médicaments par le/la résident(e)			
Traçabilité de l'administration des médicaments			